

VILLE DE MONTMÉLIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2024

JG/AC

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 25 OCTOBRE 2024, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 4 NOVEMBRE 2024 à 19h30**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 - SANTAIS Béatrice	8 -	15 - GOLEC Philippe	22 -
2 -	9 - MUNIER Yannick	16 - CROZET Irène	23 - NOUAIS Jérôme
3 - VITTON-MEA Emilie	10 - FAVRE Michelle	17 - ROCHER Lakshmi	24 - TEIXERA Lucie
4 - BUISSON André	11 - BRUNET Didier	18 - DURET Stéphanie	25 - FETTAH Mohamed
5 - CONAND Anne	12 -	19 - CHEVROT Vincent	26 -
6 - FAUCONET David	13 - CORTADE Thierry	20 - HAND Fabrice	
7 - PIAGET Chantal	14 -	21 -	

Excusés : Yves PAVILLET (pouvoir à Irène CROZET), Brigitte GRANDCHAMP, Yannick MARANDET (pouvoir à Vincent CHEVROT), Franck PITTNER, Sylvie COMPOIS (pouvoir Yannick MUNIER), Thierry BRUAND (pouvoir à Anne CONAND), Alexia CEFALU (pouvoir Michelle FAVRE).

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme NOUAIS

N° 04-11-2024/71

AVIS RELATIF AU PLU DE LA COMMUNE DE PORTE-DE-SAVOIE

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

Conformément à l'article L 123.9 du code de l'urbanisme, la commune de Montmélian est invitée à émettre son avis sur le projet de PLU de Porte-de-Savoie, arrêté par délibération du conseil municipal de cette commune en date du 11 juillet 2023.

Après examen du projet de PLU, il est proposé de rédiger l'avis suivant :

A la limite entre les deux communes, le classement proposé par Porte-de-Savoie dans son projet de P.L.U, est du Nord au Sud :

Délibération n°71/24 du Conseil Municipal du 04.11.2024 – avis relatif au PLU de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

- **Zonage Av**, zone agricole, sur les flancs de la Savoiarde, en cohérence avec l'activité viticole et le secteur AOC,

Ce classement est conforme aux intentions de notre commune.

- **Zonage N**, zone naturelle sur le secteur Mollard et Moretel, avec la délimitation de la zone humide du Bon de Loge, ce qui n'appelle pas d'observations de notre part,
- **Zonage Ap** zone agricole et paysagère, au droit de la zone sud de Montmélian.

Ce secteur jouxte le futur écoquartier, dans la zone dite 'Triangle Sud', opération essentielle pour le développement de Montmélian.

Compte tenu des futures habitations prévues dans ce pôle d'urbanisation inscrit au S.C.O.T., la Ville de Montmélian constate l'inscription d'un espace naturel protégé constituant une zone tampon, avec préservation des arbres existants et plantations nouvelles, pour séparer les activités existantes de l'habitat futur. La Ville exprime également le souhait de permettre l'agriculture uniquement dans le cas de pratiques vertueuses et respectueuses de l'environnement, dans la même perspective des futures habitations.

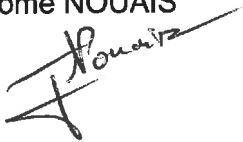
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** l'avis exprimé ci-dessus concernant le projet de révision du PLU de Porte-de-Savoie.

AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance

Jérôme NOUAIS



Le Maire



Béatrice SANTAIS

